

Procès verbal - Conseil d'école n° 1

Date : 13/11/2023	Durée : 2 h 30
PRÉSENTS	
Maire	Mme PONCET
Autres élus municipaux	Mme VIRIEUX et M. GIRARD (adjoints) Mme JOREAU (conseillère)
Représentantes des parents d'élève	Mme BOURGEOIS, Mme CHAVEZ
Directrice	Mme GUERIN
Inspecteur de l'Éducation Nationale	M. BRETON
Conseiller pédagogique de circonscription	Eric SAUDEAU
EXCUSES	
Enseignante	Mme GENDRAULT, enseignante remplaçante (depuis le 07/11 et jusqu'au 17/11/2023 à ce jour)
Représentant des parents d'élève	M. MOUTAULT (changement d'école au 13/11/2023)

La séance commence à 18h30, par un tour de table.

Par rapport à l'ordre du jour envoyé par mail et transmis aux familles, les modifications apportées sont précisées aux personnes présentes.

1. Composition et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école est institué dans chaque école, il est composé des membres suivants :

- la directrice, la présidente
- le maire ou son représentant, et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal
- les maîtres et maîtresses d'école et les maîtres remplaçants exerçants dans l'école au moment des réunions du conseil
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école
- les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, élus.
- le délégué départemental de l'éducation nationale chargé de visiter l'école (DDEN)

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre. L'ordre du jour est adressé au moins 8 jours avant la date des réunions.

Le conseil d'école :

- vote le règlement intérieur de l'école
- adopte le projet d'école (le dernier projet d'école s'est terminé en 2019)
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
- donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants porteurs de handicap, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants.

2. Résultats des élections des représentants des parents d'élève

Les élections des représentants des parents d'élèves se sont déroulées le vendredi 13 octobre 2023, uniquement par correspondance.

Le taux de participation est de 65 %. La seule liste de 3 candidats a été élue.

Depuis ce jour, lundi 13 novembre 2023, M.MOUTAULT, élu pour la classe des CE-CM, scolarise ses enfants dans une autre école. Il ne sera donc pas présents aux différentes réunions du conseil d'école.

=> Le conseil d'école se prononce pour le renouvellement des votes par correspondance pour l'année prochaine 2024-2025.

3. Le bilan de la rentrée (effectif, répartition)

Effectif total	Classe PS-MS-GS-CP	Classe CE1-CE2-CM1-CM2
38 élèves à la rentrée (04/09/2023)	18 élèves	20 élèves
35 élèves 1 semaine après les vacances de Toussaint (13/11/2022)	18 élèves	17 élèves

L'équipe enseignante est composée comme suit :

Classe PS – MS – GS – CP	Mme GUERIN Angéla (enseignante) Mme TURPIN Aline (ATSEM) Mme AGRELO Béatrice (agent territorial) pour la surveillance de la sieste.
Classe CE1-CE2-CM1-CM2	L'enseignante titulaire est en congé parentale jusqu'aux vacances de février. Le poste sera donc occupé cette année par un enseignant remplaçant.

4. Situation du remplacement dans la classe des CE-CM

Mme DEL CORO, remplaçante, a été placée sur le poste depuis le 7 septembre. Dans un premier temps jusqu'au 30 septembre, puis jusqu'aux vacances de la Toussaint et enfin jusqu'aux vacances de février. Cependant, Mme DEL CORO est en arrêt depuis le 2 octobre. Plusieurs remplaçantes se sont succédées. La succession de remplaçantes dans la classe des CE-CM est une réelle difficulté pour la gestion de la classe et la continuité des apprentissages. 3 familles ont décidé de changer leurs enfants d'école depuis les vacances de la Toussaint, ce qui a provoqué le départ de 4 élèves de l'école en comptant la fratrie. A ce jour, c'est Mme GENDRAULT qui assure le remplacement de Mme DEL CORO. Elle pourrait assurer son remplacement au moins jusqu'aux vacances de Noël. Monsieur L'inspecteur informe le conseil d'école que Mme GENDRAULT sera alors accompagnée par le conseiller pédagogique sur 2 axes : la gestion de classe et les priorités d'apprentissages.

Mme PONCET demande si la présence d'un agent municipale (comme Béatrice) peut aider l'enseignante de la classe. Une organisation sera réfléchiée avec l'ensemble de l'équipe sur le temps de présence de Béatrice le matin.

5. Scolarisation des élèves en situation de handicap

Mme BOURGEOIS, maman de 2 élèves scolarisées en MS et CE1 est aussi la maman d'Allie, une petite fille handicapée à plus de 90 % qui a une auxiliaire de vie au quotidien. Allie est entrée à l'école de la Breille le 6 novembre après la mise en place d'un PAI, plan d'accueil individualisée. Mme BOURGEOIS souhaitait rappeler les difficultés pour permettre à Allie d'aller à l'école malgré la présence d'une personne présente pour Allie ce qui n'est pas toujours le cas d'autres familles d'enfants porteurs de handicaps.

6. Le règlement intérieur

Le règlement intérieur est soumis à l'avis et au vote du conseil d'école avant la diffusion aux familles. Les modifications apportées sont acceptées et le règlement intérieur est adopté.

Le conseil d'école adopte également les document reprenant les règles communes sur le temps scolaire et péri-scolaire ainsi que les sanctions prévues. Mis en place l'année dernière, ces règles sont en vigueur et connues des élèves. Il avait été mis en place dans le cadre du programme d'action pHare (cf. paragraphe suivant).

Cette année, la Directrice constate une amélioration du climat de l'école sur les temps de récréation. Il y a moins de violence verbale et physique entre les élèves. Ils acceptent plus facilement de régler les conflits. En revanche, les règles sont transgressées dès que l'adulte n'est plus en visuel et lorsque l'adulte surveillant les enfants ne connaît pas toutes les règles. Il faut rester vigilant.

Mme PONCET fait part de dégradation de matériel (encre sur les tables, chaises) et d'irrespect envers le personnel sur le temps périscolaire.

Une réunion entre la municipalité et l'équipe enseignante sera organisée sur les prochaines vacances scolaires pour échanger sur les règles et leurs respect tout au long de la journée.

Le règlement intérieur ainsi que le document annexé comportant les sanctions, seront diffusés à l'ensemble des familles et devra être signé des élèves et des parents.

7. Le programme PHARE (lutte contre le harcèlement scolaire)

Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école « pHARE » intègre toutes les écoles élémentaires et tous les collèges publics depuis la rentrée 2022.

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leurs camarades qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis. On peut considérer qu'il y a harcèlement quand un rapport de force et de domination s'installe entre un ou plusieurs élèves et une ou plusieurs victimes ; il y a répétition ; il y a isolement/abandon. Les conséquences sur le bien-être et la santé mentale des jeunes victimes sont nombreuses.

L'année dernière, la cellule pHare était intervenue régulièrement dans la classe des CE1-CE2-CM1-CM2 où il y avait de nombreuses situations de conflits et de mauvaises relations entre les élèves.

Le plan de prévention élaboré l'année dernière sera actualisé en conseil des maitres présenté au prochain conseil d'école.

8. Les exercices sécurité (incendie, PPMS)

Le 1^{er} exercice incendie de l'année a été réalisé le 25 septembre 2023. Les élèves ont mis 2 minutes pour rejoindre le point de rassemblement sur l'herbe dans la cour. Le signal a été entendu par tous. Les adultes et les enfants avaient été prévenus de la survenue d'un exercice dans la journée et les règles d'évacuation avaient été rappelées. 2 autres exercices incendie auront lieu dans l'année.

Le plan de mise en sécurité (PPMS) risques majeurs (tempête, nucléaire, transport de matières dangereuses, feux de forêt) et le PPMS attentat-intrusion ont été mis à jour le 9 octobre 2023.

Depuis l'attentat du 13/10/2023 à Arras, le plan Vigipirate Urgence Attentat a été activé.

Il n'y a pas d'interdiction sur les rassemblements. Concernant la fête de Noël, celle-ci sera possible dans la mesure où l'organisation sera en mesure de contrôler l'identité des personnes qui seront présentes.

Un exercice PPMS-attentat intrusion a été réalisé le jeudi 9 novembre avec la présence du conseiller pédagogique Eric SAUDEAU comme organisateur et observateur.

Les élèves et les adultes avaient été prévenus de la réalisation de l'exercice dans la journée. Le rappel des règles de mise en sécurité avait été fait. Les adultes et les enfants ont tous bien réagi.

Le signal (corne de brume manuelle, piston manuel pour comprimer l'air) a été donné dans le couloir devant le bureau de direction. Il n'a pas été entendu de la classe maternelle. Une demande est faite à la mairie pour un achat de corne de brume plus bruyante qui sera à tester.

9. Le protocole sanitaire

Depuis mars 2023, il n'y a plus de protocole sanitaire particulier concernant la COVID 19.

Le lavage des mains a été maintenu pour les élèves à l'arrivée à l'école ainsi qu'au retour des récréations.

10. Les parcours éducatifs à l'école

Trois domaines font l'objet de parcours éducatifs tout au long de l'école primaire :

- le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC) dont l'objectif est de favoriser l'accès à la culture des élèves. Il répond à 3 objectifs : pratiquer, rencontrer des artistes, fréquenter des lieux culturels.
- le Parcours Éducatif de Santé qui vise à assurer l'éducation à la santé, proposer des actions de prévention, notamment l'hygiène ainsi que les activités sportives ;
- le Parcours Citoyen de l'élève qui vise la construction de l'esprit critique et l'acquisition d'une culture de l'engagement dans des projets à dimensions morale et citoyenne.

Les actions qui seront inscrites dans le futur projet d'école correspondront à ces 3 domaines.

Les actions réalisées dans le cadre de ces parcours sont inscrites dans les Livrets Scolaires Uniques des élèves et celles relevant du PEAC sont inscrites dans une application interne à l'éducation nationale ADAGE.

Pour cette année, voici les projets prévus :

Projets en lien avec les parcours éducatifs et le projet d'école :

Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle	Parcours Éducatif de Santé	Parcours Citoyen
<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation à la semaine des langues - participation au quart d'heure lecture. - participation au festival Môme en folie : spectacle l'oiseau bleu (15/03/2024) GS → CM2 	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux défis USEP dans le cadre des JO Paris 2024 - Thème de l'année JO Paris 2024 pour les 2 classes - participation à la journée Olympiades organisée par l'Association USEP cantonale 	<p><u>Pour tous les élèves :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - faire vivre les règles de vie de l'école - continuer la démarche « École Zéro Déchets » sensibilisation à la réduction des déchets <p><u>Pour les élèves de maternelle-CP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - participation au Prix Littéraire de la Citoyenneté (PLC) - jeux de société avec les résidents de la maison des Pins (adultes en situation de handicap) tous les jeudis après-midi <p><u>Pour les élèves de CE1-CE2-CM1-CM2 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - intervention Kyrielle : sensibilisation au cycle de l'eau (1 intervention cycle 2, 1 autre cycle 3) les 11 et 12 décembre. - intervention Kyrielle : L'atelier des branchés (CE2 → CM2) - 2 séances de 1h30 et 2h, sur le cycle de vie des équipements électriques et électroniques qui les entourent au quotidien.

D'autres action sont à construire sur le thème de l'année (relatif au passage de la flamme olympique à Monstoreau, sortie de fin d'année...).

11. Les évaluations nationales CP, CE1, CM1

Les évaluations nationales ont été réalisées pour l'élève de CP, les 8 élèves de CE1 et les 4 élèves de CM1 en septembre 2023. Les données permettent d'alimenter les statistiques nationales sur le niveau des élèves.

Eric SAUDEAU présente les résultats par rapport aux élèves des autres écoles de la circonscription.

CE1 : réussite sur la compréhension des mots lus par l'enseignant.

En maths, réussite sur la construction des nombres, plus de fragilité sur la lecture des nombres.

en CM1 : on a très peu d'élèves fragile

en maths, droite graduée.

12. Présentation des comptes de la caisse des écoles

Le budget alloué pour la mairie était de 3 000 € pour cette année civile 2023.

Ils ont été dépensés de la manière suivante :

Objet (Budget)	Dépenses
Livres (500 €)	1 251 €
Fournitures (1 500 €)	1 461 €
Transport (500 €)	125 €
TOTAL	2 837 €

Il reste 163 € à ce jour.

L'équipe enseignante gère le budget dans une globalité et le dépassement d'une catégorie n'a pas d'impact tant que le budget global est respecté.

La Directrice demande si le montant prévue en 2024 sera identique. La mairie indique n'avoir pas encore discuté de ce sujet en conseil municipal.

13. Aménagements et travaux

L'équipe pédagogique remercie la municipalité pour :

- l'aménagement des classes à la pré-rentrée
- les interventions diverses et rapides concernant des réparations, du déplacement de mobilier

14. Questions diverses

Les demandes des membres du conseil d'école ont été ajoutées à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu de questions diverses.

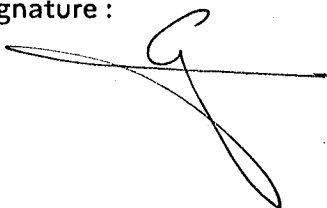
Prochains conseils d'école :

- le 18 mars à 18h30
- le 24 juin 2024 à 18h30

La séance se clôt à 21h00.

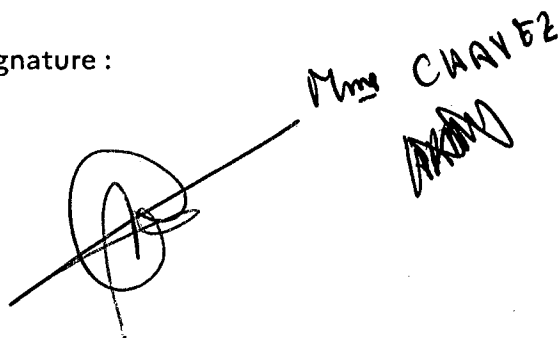
Présidente et secrétaire de séance,
Mme GUERIN

Signature :



Représentantes des parents d'élève,
Mme Bourgeois, Mme CHAVEZ

Signature :



Mme CHAVEZ